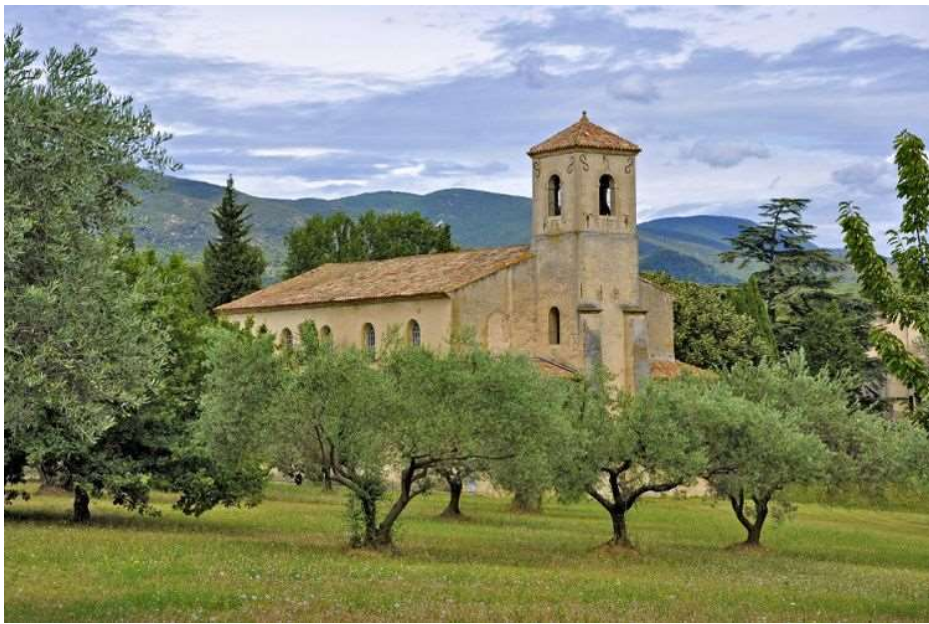


www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Lourmarin

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Jacques Franc (1620-1642)

Prise en notes et relevé : Bernard APPY

Description :

3 E 42/175 :

1620 : Deux actes pris en note, dont le contrat de mariage du pasteur Jacques Baile avec Marguerite Appy.

3 E 42/177 :

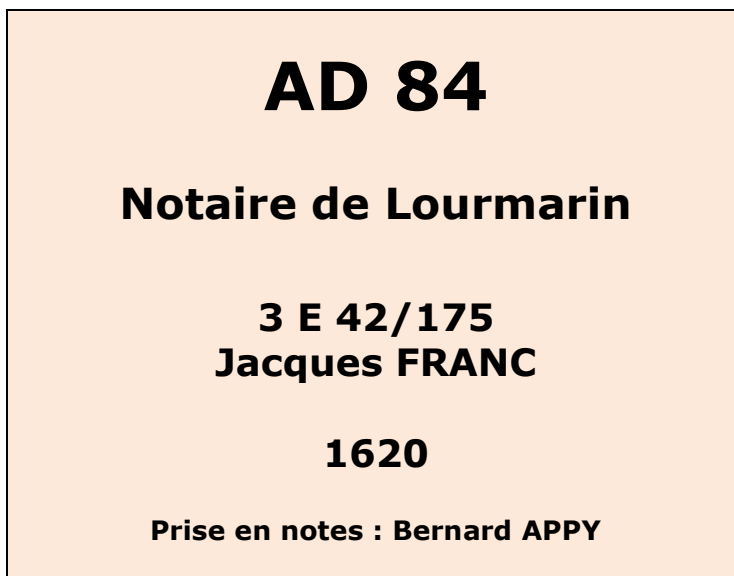
1623 : Relevé des actes les plus importants (testaments, mariages...) et prise en notes de quelques actes (dont une procuration dans une affaire passée devant la Chambre de l'Édit de Grenoble, et une quittance faite au trésorier des Églises réformées de Provence pour plus de 16 000 livres).

3 E 42/193 :

1639 : Prise en notes de quelques actes évoquant des affaires passées devant la Chambre de l'Édit de Grenoble.

3 E 42/195 :

1641-1642 : Prise en notes d'actes impliquant Pierre Maurice, le pasteur de Lourmarin. Testament de Madeleine Appy, de Lacoste.



1620

f° 235 à 238 :

Acept de vigne et vergier pour M. Pierre Maurice, ministre, habitans à Lourmarin.

- 4 avril 1620, après midi
- Pierre AGUITTON, à + Thossans, ménager, de Lourmarin
vend à :
- M. Me Pierre MAURICE, ministre, habitant à Lourmarin
- une pièce de vigne et coin de verger la joignant, confrontant :
 - * terre et vigne de François REY,
 - * vignes de Pierre LATOU, Pierre PÉRIN et Jaques FAYET,
 - * le Chemin public,
 - * vigne et verger de Jaques AGUITTON, à + Jaulme
- Prix : 170 écus, soient 510 livres.
- Payables :
 - * 210 livres présentement,
 - * 300 livres à Sr Théophile SAVORNIN, écuyer, habitant à Lourmarin, avant le 07.05.1620 [suite à un acte reçu par M^e Honoré RIVE, notaire à Cadenet, le 07.05.1618].
- Fait à Lourmarin, dans la maison de Pierre MAURICE.
- Présents : Me Pierre BERTIN, à + François,
Me Jean EISSAUTIER, Sergent royal, de Lourmarin
- Signé : Maurice ; Aguitton ; P.Bertin ; J.Eyssautier
- Not. : Franc
- Quittance : le 18 avril 1622, pour 300 livres.
- Investiture : le 19 mai 1626 par Sr Esprit JEHAN, bourgeois, d'Aix, fermier des droits seigneuriaux. Droits de lods : 85 livres.
- Fait à Lourmarin, dans la maison de Guillaume CORGIER, à + Jaques.
- Présents : Guillaume CORGIER,
Jean RICHARD, Me maréchal,
de Lourmarin

Signé : Spérit Jehan, J.Richard
Not. : Franc

f° 379 à 384v° :

*Mariage entre M. M^e Jacques Baile, ministre,
habitant en se lieu de La Coste et D^{lle} Margue-
rite Appy, dudit lieu.*

- 23 août 1620, avant midi
- M. Jacques BAILE, ministre en l'Église réformée, habitant à Lacoste
fils de + *honorable* Isel BAILE, apothicaire, et de *honneste femme* Anthoronne TIRAN,
habitant de Seyne
- & Dlle Marguerite APPY
fille de + *honorable* Pierre APPY et de *honneste femme* Jehanne BERTAGNONNE, habitant
à Lacoste
- assistés et autorisés :
 - * ledit BAILE, par *honorable* Jehan BAILE, son frère,
n'ayant pu avoir la présence de sa mère, *attendu son indisposition par vieillesse*;
 - * ladite APPY, par Jehanne BERTAGNONNE, sa mère,
Samuel PERROTET, son beau-frère,
Louys APPY, son frère,
Jaques PERROTET et Estienne BERNARD, ses oncles ;
ont promis se prendre pour époux
- et célébrer leur mariage *comme est de coustume entre personnes faisantz proffection de
ladite Religion resformée.*

Dot :

- * La future épouse se constitue en dot tous et chacun ses biens et droits, meubles et
immeubles, présents et futurs ;
et nomme son futur époux comme procureur irrévocable.
- * En particulier, la somme de 400 écus (soient 1200 livres), à elle léguée par + Pierre
APPY, son père (testament reçu par Me Pierre GASSIN, de Bonnieux).
- Payable par sa mère, tutrice et administratrice :
 - 450 livres présentement,
 - 150 livres dans un an,
 - et ainsi en continuant à chaque anniversaire du mariage.

Ledit BAILE reçoit :

- 210 livres, *en doublons or, coings d'Espagne et Italie, sesains, sols et doubles
tournois* ;
- 120 livres, en grains ;
- 120 livres, à recouvrer de Jehan PÉRIN, hoste, de Mérindol (acte reçu le
11.09.1617 par Me Jehan PESCADOUR, de Lauris)

Habits et bijoux nuptiaux :

Ladite APPY sera ornée, pour le jour des espousailles, d'une robe haute de camellot en
soye et d'ung cotillon de ras, ensemble d'ung habit d'escarlatin et des autres bijoux à elle
nécessères, à frais communs.

*Sont encor, lesdites parties, d'accord que la chaîne argent que sera faicte à ladite damoy-
selle Appy (...) sera du prix de 30 livres.*

Trousseau :

Le futur époux reconnaît à la future épouse tout ce qu'il recevra au titre de son trousseau.

Augment de dot :

Lui à elle : 200 livres.
Elle à lui : 100 livres.

Procureurs :

Pour le futur : M^e CASSAUD ;

pour la future : M^e BONARD ;

au siège de la Cour des soumissions de Forcalquier.

- Fait à Lacoste, dans la maison de + Pierre APPY.

- Présents : M. Jaques de LA PLANCHE, ministre, habitant à Mérindol ;

Jehan, André et Pierre PERROTETS, frères ;

Jaques MALLAN, à + Claudon, "le Jeune";

Isaac MEILLE,

de Lacoste.

- Signé : de La Planche ; J.Baile ; Samuel Perrotet ; Baile ; Perrotet ; J.Perrotet ; L.Appy ;

Pierre Perrotet ; Estène Bernard ; Jan Perrotet

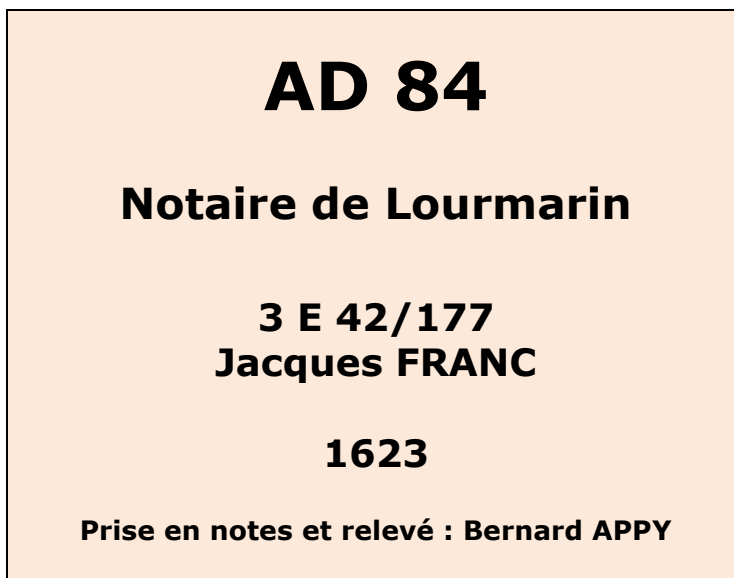
Signature de Jacques BAILE :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baile', with a large, sweeping flourish extending downwards and to the left.

Signature de Louis APPY :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Appy', with several loops and a small star-like mark at the end.

- Not. : Franc



1623

f° 35v° à 37 :

Quitance pour les hoirs à feu honorable Pierre Appy, de La Coste ; et Reconnaissance pour D^{lle} Margueritte Appy, femme de M. Jaques Baile, ministre, dudit lieu.

- 27 janvier 1623, après midi

- M. Jaques BAILE, ministre, habitant à Lacoste
en qualité de mari de Dlle Marguerite APPY

a reçu des :

- hoirs de + honorable Pierre APPY, son beau-père, absents
des mains de honnête femme Jehanne BERTAGNONNE, mère desdits hoirs

- la somme de 50 escus, valant 150 livres

Payée : 111 livres avant le présent et 39 livres présentement

- de la dot constituée à sa femme par le contrat de mariage passé par-devant Me Jaques FRANC, en sa date.

- Cette somme, ledit BAILE

la reconnaît à :

- sa femme.

- Fait à Lacoste, dans la maison d'Estienne BAS

- Présents : Pierre MALAN,
Samuel APPY,
de Lacoste

- Signé : Baile ; Samuel Appi ; Pierre Malan

- Not. : Franc

Signature de Jacques BAILE :



Signature de Samuel APPY :



f° 37 à 38 :

Quitance pour Samuel et Abraham Appis, de La Coste.

- 27 janvier 1623, après midi
- honnête femme Susane COMBE, veuve de + Me Jean de SIMIANE, de Lourmarin
mère des hoirs de son mari

a reçu de :

- Samuel et Abraham APPIS, frères, fils de + Guillaume, de Lacoste
ledit Samuel présent
- la somme de 4 escus, valant 12 livres
- pour les droits et prétentions que les hoirs de + Jean de SIMIANE pourraient avoir sur :
 - ⇒ une terre sise au terroir de Lacoste, quartier Paresac, confrontant :
 - * terre et vigne de Pierre MALAN, de Lacoste ;
 - * le chemin de Ménerbes
 - ⇒ un chènevier sis audit terroir, quartier Combe Boisson, confrontant :
 - * chènevier de Jean MALLAN

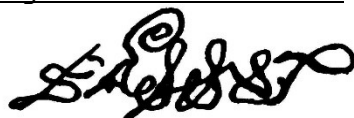
acquis par + Guillaume APPY audit + Me de SIMIANE

- Fait à Lacoste, dans la maison d'Estienne BAS
- Présents : Estienne BAS,
Thomas PERROTET,
Louys APPY,
de Lacoste
- Signé : Samuel Appy ; L.Appy
- Not. : Franc

Signature de Samuel APPY :



Signature de Louis APPY :



f° 51 : Mariage RICHARD / SEGUIN
05/02/1623
Jean RICHARD, Me maréchal à forge, de Lourmarin

fil d'Estienne RICHARD, Me maréchal à forge, de Lourmarin, et de Jeanne BLANCHE
Isabeau SEGUIN
fille de + Pierre SEGUIN et de Marie ANASTAISE, de Lourmarin

f° 64 : Mariage ROUET / CRESPIE
12/02/1623
Daniel ROUET, ménager
fils de + François ROUET et de Marguerite THOMÉ, de Lourmarin
Magdelleine CRESPIE
fille de Jean CRESPIN et d'Anne TERSIANNE, de La Roque d'A.

f° 78 à 79 :

*Procuration pour Gaspard Laurens, marchand,
habitant à la cité de Genève.*

- 14 février 1623, après midi
 - Me Gaspard LAURENS, marchand, originaire de Lourmarin, habitant à la cité de Genève
a constitué son procureur :
 - Pierre LATHOU, à + Jean, son cousin, de Lourmarin, absent
 - Pour *poursuivre par-devant les officiers ordinères de la principauté d'Orange (...) la réparation des injures attrosses et diffamatoires (...) imposées et avancées alors et sans cause par M. Jaques de La Planche, cy-devan ministre, habitant audit Lurmarin et à présent résidant audit Orenge, pour le préthendu¹ fait audit Sr de La Planche*
 - Fait à Lourmarin, en l'étude
- L'acte est interrompu. Il est barré et porte à la fin la mention : *N'a sorty à effect.*
- Not. : Franc

f° 114 : Testament Pierre RICHARD
RPR
06/03/1623
tisseur à toile, de La Roque d'A., habitant à Lourmarin
fils de + Joseph RICHARD et de Susane AUBERTE, encore vivante
marié à Martine SERRE, enceinte
Père d'Anne RICARDE

f° 118v° : Mariage FRANC / RAMASSE
12/03/1623
Pierre FRANC, Me chapelier
fils de + Me Louys FRANC, régent d'écoles, et de Judict GOULINE, encore vivante, de Lourmarin
Susanne RAMASSE
fille de David RAMASSE et de Susane AGITTON, de Lourmarin

f° 135 : Testament Marie CASTAGNE
RPR
18/03/1623
veuve de + Claude BARTHELLEMY, de Lourmarin
fille de + Laurens CASTAGNE et de + Anne MICHELLE, de Lourmarin

¹ . Quatre mots illisibles (*larrer de ce eners ?*).

Son oncle paternel : Jaques CASTAGNE, ménager, de Lourmarin

Filleuls de son mari :

Claude BARTHÉLEMY, marié à Catherine RICARDE

Daniel BARTHÉLEMY, fils de + Jehan BARTHÉLEMY et de + Marie ROUETTE, de Lourmarin

f° 148 : Mariage BARRAU / GOULINE

26/03/1623

Pierre BARRAU, ménager, de Lourmarin

fils de + Jehan BARRAU et de + Jeanne BAULMASSE, de Sivergues

Delphine GOULINE

filles de Me Jean GOULIN, de Lourmarin, lieutenant de Juge de Lauris, et de Suzanne REYNE

f° 156 : Mariage ROUX / EISSAUTIER

30/03/1623

Pierre ROUX, travailleur, de Lourmarin

fils de + Christol ROUX et de + Catherine PÉRINE, de Lourmarin

Bénigne EISSAUTIER

filles de Me Jehan EISSAUTIER, sergent royal, de Lourmarin, et de + Susane BERTOLINE

f° 186 : Donation Jehan NÈGRE

f° 192 : Testament Jaques REY
ECAR

17/04/1623

messire Jaques REY, prêtre et vicaire de Lourmarin

fils de + François REY et de + Honnorade ARNAUDE, de Pertuis

Héritière universelle : sa sœur Catherine REYNE, de Pertuis

f° 210 : Testament Pierre CHAUVIN
RPR

28/04/1623

ménager, de Lourmarin

fils de + Louys CHAUVIN et de + Jeanne CHABAUDE, de Buoux

sa femme : Isabeau REYNE

ses enfants : Mathieu, Jean, Marie, Susane et Magdellène CHAUVINS

f° 234 : Testament Dominique BLANC
RPR

05/05/1623

ménager, de Lourmarin

fils de + Jaques BLANC et de + Magdellène JOURDANNE, de Gignac

sa femme : Jeanne BARRALLE

sa cousine : Susanne BLANCHE, fille de + Jehan BLANC, d'Apt

ses cousins de sa femme : Jaques et Pierre BARRAUX, frères, fils de + Jean (Jaques habitant à Sivergues ; Pierre habitant à Lourmarin)

f° 237v° : Testament Jeanne BARRALLE
RPR

05/05/1623

femme de Dominique BLANC

filie de + Guillaume BARRAU et d'Alix LAJONNE, encore vivante

son frère utérin : Me Jean PÉLANCHON, baile et lieutenant de Juge de Sivergues

sa sœur utérine : Marie PÉLANCHONNE, veuve de + Pierre PACOT, de Lourmarin

ses sœurs :

 Catherine BARRALLE, femme de Barthélemy BOY, de Lourmarin

 Isabeau BARRALLE

son frère : Jean BARRAU, muletier, de Lourmarin

son neveu : Estienne PACQUOT

f° 246v° : Partage BÉDOIN / GARDIOLLE

09/05/1623

Jean BÉDOIN, Isabeau GARDIOLLE

Marie MONESTIER, + en 1623

ses époux :

 1/ + Clémens BÉDOIN, de St-Cannat, habitant à Lourmarin

 2/ Jaques GARDIOL, de Lourmarin

f° 260 : Testament Susanne BRANTOU
RPR

14/05/1623

femme de Pierre JAYME, à + François, de Lourmarin
filie de + Jaques BRANTOU et d'Anne

BOURGUE, encore vivante, de Lourmarin

sa sœur : Peyronne BRANTOU

sa fille : Catherine JAYME

f° 266 : Testament Marie CASTAGNE
RPR

15/05/1623

veuve de + Claude BARTHÉLEMY, ménager, de Lourmarin

filie de + Laurens CASTAGNE et de + Anne MICHELLE, de Lourmarin

son oncle : Jaques CASTAGNE, travailleur, de Lourmarin

le petit-fils de son mari : Claude BARTHÉLEMY

son beau-frère : Pierre BARTHÉLEMY, filleul de son mari

Catherine RICARDE, femme de Claude BARTHÉLEMY

Claude et Pierre BARTHÉLEMY, frères, fils de + Jehan BARTHÉLEMY et de Marie ROUET, de Lourmarin

f° 270 : Testament Georges MICHEL
RPR

16/05/1623

travailleur, de Lourmarin

fils de + Jean MICHEL et de + Jeanne CARBONNELLE, d'Apt

veuf de + Marie SÉDALLIANNE

sa fille : Jeanne MICHELLE, femme de Jaques BLANC, à + Jaques, de Lourmarin

son fils : André MICHEL

f° 278v° : Testament Jeanne ANESINE
RPR

20/05/1623

veuve de + Jean GERBE, de Lourmarin

fille de + Pierre ANESIN et de + Catherine MARTINE, de Lourmarin

sa fille : Jehanne GERBE

ses fils : Pierre et Mathieu GERBE

f° 285 : Mariage MARTIN / GUÉRINE

21/05/1623

Jean MARTIN, travailleur, de Lourmarin

fils d'Anthoine MARTIN, habitant à La Roque d'A., et de Delphine GRANGETTE

Isabeau GUÉRINE

fille de Daniel GUÉRIN, de Lourmarin, et de Marie PARIS

f° 291 : Mariage de SAINT-MARC / ROMANE

21/05/1623

Pierre de SAINT-MARC, tisseur à toile, de Lourmarin

fils d'Anthoine de SAINT-MARC et de + Barbe GINOUSE

Marie ROMANE

veuve de + Pierre RIPPERT, de Cabrières d'A.

fille de Jean ROMAN et de Susane GINOUSE, de Peypin d'A.

f° 297 : Mariage de SAINT-MARC / ROMANE

21/05/1623

Pol de SAINT-MARC, compagnon cordier, de Lourmarin

fils d'Anthoine de SAINT-MARC, Me tisseur à toile, de Lourmarin, et de Claude SERRE

Constance ROMANE

fille de Jean ROMAN et de Susane GINOUSE, de Peypin d'A.

f° 306 : Testament Anthoinette ANDRIVETTE
RPR

22/05/1623

veuve de + Pons CHANAU, de Lourmarin

fille de Guillen ANDRIVET, de Lourmarin

sa fille : Jehanne CHANALLE, femme de Michel PERRIN, tisseur à toile, habitant à Lourmarin

ses fils : Jehan, Jaques et Pierre CHANAUX

f° 309 : Testament Anne CORGIÈRE
RPR

25/05/1623

veuve de + Pierre MAT, Me tailleur, de Lourmarin

fille de Guillaume CORGIER et de Marie GOULINE, de Lourmarin

Claude SAIGNONNE, femme de Pierre RAMASSE, Me cardeur, de Lourmarin

Marie CAVALLIER, dit "Coupier", de Lourmarin

ses cousines :

 Catherine JAUBERTE, femme de Daniel BERNUS, de Lourmarin

 Marguerite JAUBERTE, veuve de + Georges BREMOND, de Lourmarin

M^e Brémond MAT, son beau-frère, fils de Cérissime FAVIÈRE
 Marie et Magdellène ROUSSES, ses cousines, filles de + Jean ROUX, de Lourmarin
 sa fille : Marie MAT

f° 319 : Mariage RIPPERT / ANTOARDE
 28/05/1623
 Marc RIPPERT, ménager, de Cabrières d'A.
 fils de + Pierre RIPPERT et de + Jeanne MAGNANNE, de Cabrières d'A.
 Catherine ANTOARDE
 fille de Jean ANTOARD et de Jeanne JOURDANNE, de Cabrières d'A.

f° 329 : Mariage SALENQ / PÉLENQUE
 11/06/1623
 Phélip SALENQ, travailleur, du Puget
 fils de + Daniel SALENQ et de Marthe ROUETTE, du Puget
 Susane PELLENGUE
 fille de Pierre PELLENGUE et de Marie SERRE, de Murs

f° 348v° : Testament Françoise SERRE
 RPR
 25/06/1623
 femme de Mathieu FRACHARD, travailleur, de Lourmarin
 fille de + Jehan SERRE et de Marie GINOUSE, de Lourmarin
 ses oncle et tantes :
 Jacques SERRE, habitant à St-Martin de La B.
 Marguerite SERRE, habitant à Cabrières du C.
 Jeanne SERRE, habitant à La Motte d'A.
 ses cousins : François, Pierre et Isabeau SERRE, fils de + Jehan SERRE, de Lourmarin

f° 353 : Testament André RAVEL
 ECAR
 08/07/1623
 Me maréchal à forge, originaire de Cadenet, habitant à Lourmarin
 fils de + Jaques RAVEL et de + Elziasse BREGOUDONNE, de Cadenet

f° 364 : Donation Marie BONINE
 29/07/1623
 veuve en 2nd lit de + Jehan SERRE
 ses fils : François et Pierre SERRE

f° 432v° à 433v° :

*Procuration pour M. Jean Du Cray, cy-devant
 ministre en l'Église de Manosque.*

- 27 septembre 1623, matin
 - M. Jean DU CRAY, ministre de la ville de Nîmes en Languedoc, ci-devant habitant à la
 ville de Manosque

a constitué son procureur :

- Me ... ² BOZOUMIER, procureur en la Cour de Parlement de l'Édit à Grenoble, absent
- Pour soy présenter à l'assignation à luy donnée, à la requeste des Sindicz de la Religion de l'Église dudict Manosque, par exploict du 12e jour du présent mois ³. C'estants, lesdits Sindicz, rendus appellantz de l'ordonnance faicte par le Synode tenu au lieu de Cabrières le 23e jour d'aoust dernier ⁴, contre ledit constituant inthimé.

Et suivre l'affaire jusqu'au jugement définitif.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Jean LATHOU, Me tailleur,
Jaques AGUITON,
de Lourmarin
- Signé : J. Du Cray ; J.Aguitton
- Not. : Franc

Signature de Jean DU CRAY :



f° 434 à 435 :

Procuracion pour ledit Sr Du Cray.

- 27 septembre 1623, après midi
- M. Jean DU CRAY, ministre, de la ville de Nîmes en Languedoc, ci-devant habitant de la ville de Manosque

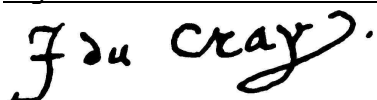
a constitué son procureur :

- M. Pierre MAURICE, ministre, habitant à Lourmarin, présent
- Pour transiger, convenir et appointer le procès et différant que ledit constituant a pendant par-devant Nosseigneurs de la Cour de Parlement de l'Édict à Grenoble,, inthimé en appel, contre les Sindicz de la Religion dudit Manosque, appellantz d'ordonnance du Synode de ceste province tenu le 23e aoust dernier ; est ce, à telle façon, prix, payes, paches et conditions qu'il conviendra avec les appellantz.

Et faire tout ce qui sera nécessaire.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Jean LATHOU,
Jaques AGUITON,
Mes tailleurs, de Lourmarin
- Signé : J. Du Cray, Maurice, J.Aguitton
- Not. : Franc

Signature de Jean DU CRAY :



Signature de Pierre MAURICE :



² . En blanc.

³ . 12 septembre 1623.

⁴ . 23 août 1623.

f° 503v° : Testament Isaac REY
RPR

08/11/1623

travailleur, de Lourmarin

fils de + Estienne REY et de + Anne PERTUSE, de Lourmarin

sa femme : Catherine CHAUVINE (CM Franc 11/10/1615)

ses cousins : + Jean, + Pierre, + Jaques REY, frères, fils de + Michel REY, de Lourmarin

f° 508 : Testament Catherine CHAUVINE
RPR

08/11/1623

femme d'Isaac REY, travailleur, de Lourmarin

fille de + Jaques CHAUVIN et de + Magdellène SERRE, de Buoux

son frère : Jaques CHAUVIN, Me broquier, habitant à Salon

ses sœurs :

Marie CHAUVINE, femme de Guillaume MAUREL, de Cabrières d'A.

Jeanne CHAUVINE, femme d'Anthoine CASTOU, d'Apt

Susane CHAUVINE, femme de Jaques ROYÈRE, Me broquier, de Cadenet

Marguerite CHAUVINE, femme de Me Jean MICHEL, régent d'école, de Lourmarin

f° 516v° : Mariage GARSIN / TASQUIÈRE

12/11/1623

Louys GARSIN

fils de François GARSIN et de + Françoise COLLETINE, de Sivergues

Jeanne TASQUIÈRE

fille de Pierre TASQUIER et de Marthe EYSSAUTIÈRE, de La Roque d'A.

f° 527 à 530 :

Quitance pour Sr Pierre Tessier, trésorier particulier des Églises resformées de Provence.

- 18 novembre 1623, avant midi

- MM. Anthoine de CROSE, ministre de l'Église de La Motte d'A.,

André GARIN, ministre de l'Église de Joucas,

Pierre MAURICE, ministre de l'Église de Lourmarin,

Marcelin LAUGIER, bourgeois, de Manosque,

Théophile SAVORNIN, escuyer,

Me Pierre BERTIN, à + François, de Lourmarin

comme depputés des Églises de la Religion de ceste province, desquelles ilz disent avoir charge par le dernier Synode d'icelles, tenu au lieu de Cabrières d'Aigues au mois d'aoust dernier et jours y contenus, ledit Synode présentement exhibé par ledit Sr Maurice et en la mesme présente par luy retiré

déclarent à :

- Sr Pierre TEISSIER, trésorier particulier desdites Églises de Provence, présent

- qu'ils ont compte avec luy de la somme de 16 649 livres 13 sols

que ledit TEISSIER, *audit nom*, a exigées pour ladite province du Sr du Caudal, trésorier général des Églises resformées de France

- A savoir :

⇒ 440 livres, pour reste du quartier d'octobre 1616 ;

⇒ 790 livres 10 sols, pour la moitié du quartier d'octobre 1617 ;

⇒ 1436 livres 5 sols, pour le quartier d'avril 1619 ;

- ⇒ 1436 livres 6 sols, pour le quartier de juillet 1619 ;
 - ⇒ 1436 livres 6 sols, pour le quartier de janvier 1620 ;
 - ⇒ 255 livres 18 sols, qu'il estoit demeuré débiteur à la distribution faite au lieu de Roumoules, du quartier d'avril 1619 ;
 - ⇒ 1580 livres, pour le quartier d'octobre 1618 ;
 - ⇒ 790 livres, pour le premier demi-quartier d'octobre 1619 ;
 - ⇒ 1436 livres 5 sols 4 deniers, pour le quartier d'avril 1620 ;
 - ⇒ 790 livres, pour le dernier demi-quartier d'octobre 1617 ;
 - ⇒ 1436 livres 5 sols 4 deniers, pour le quartier de juillet 1620 ;
 - ⇒ 3941 livres 16 sols, pour les trois premiers quartiers de 1621 ;
 - ⇒ 700 livres, plus ou moins, pour le dernier demi-quartier d'octobre 1619 (*lesquelles 700 livres, il compte, au moyen de l'accord qu'il a fait avec lesdites Églises de ceste province incéré dans la dernière distribution faite audit Lurmarin le jour d'hier*) ;
 - ⇒ 180 livres 1 sol, qu'il devoit par la précédente distribution faite à Lurmarin en septembre 1620
- De laquelle somme, des distributions en ont été faites en 3 fois, à savoir :
- ⇒ une à Roumoules⁵ le 17 mai 1620 ;
 - ⇒ une à Lourmarin en septembre 1620 ;
 - ⇒ la dernière à Lourmarin le jour d'hier.

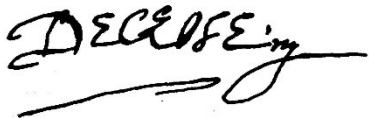
Ayant, ledit Teissier, fait payemens desdites sommes distribuées suyvnt les indications à luy faites (y compris les levées dudict Sr du Caudal, à raison de 5%, et celles dudict Sr Teissier à 4,5%), pour ce qui reste encor à payer de ladite dernière distribution, de quoy, les payemens faitz, il en rapportera les acquitz nécessaires audit Sr Maurice, comme gardien des papiers, quy luy en fera descharge au pied de la présente.

- Et moyennant ce, les susdits

donne quittance :

- audit Sr TEISSIER
- Fait à Lourmarin, en la maison d'habitation dudict Sr Maurice
- Présents : MM. Pol MAURICE, ministre de l'Église d'Eyguières
Jaques PIALLAT, ministre de l'Église de Mérindol
André GÉNOYER, ministre de l'Église de Séderon⁶
Jean JEUNE, ministre de l'Église de Seyne
- Signé : de Crose, A.Garin, Maurice le Puisné, Laugier, Savornin, P.Bertin, Teissier, Génouier pst, Maurice, Jeune, Piallat
- Not. : Franc

Signature d'Antoine de CROZE :



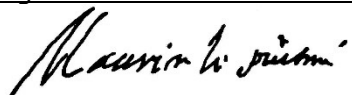
Signature d'André GARIN :



⁵ . Roumoules : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.

⁶ . Séderon : Drôme, ar. Nyons.

Signature de Paul MAURICE :



Signature de Marcelin LAUGIER :



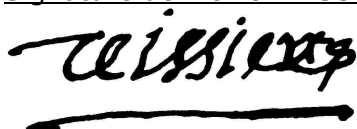
Signature de Théophile SAVORNIN :



Signature de Pierre BERTIN :



Signature de Pierre TEISSIER :



Signature d'André GÉNOYER :



Signature de Pierre MAURICE :



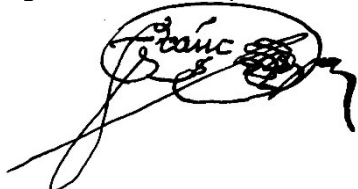
Signature de Jean JEUNE :



Signature de Jacques PIALLAT :



Signature de Jacques FRANCO :



f° 532v° : Mariage EISSAUTIER / BRANTOU
19/11/1623
Me Jean EISSAUTIER, sergent royal, de Lourmarin
fils de + Me Louys EISSAUTIER et de + Alix BONAN, de Lourmarin
Susane BRANTOU
fille d'Anthoine BRANTOU et de + Marie BOURGUE, de Lourmarin

f° 548v° : Mariage VIEN / ROUSTAGNE
26/11/1623
Jaques VIEN, de Murs
fils de Pierre VIEN et de Magdellène DAUPHINE, de Murs
Susane ROUSTAGNE
fille de Pierre ROUSTAN et de Marie PÉLENQUE, de Mérindol

f° 561 : Mariage GIRARD / ANESINE
ECAR
27/11/1623
Christol GIRARD, travailleur, de Bonnieux
fils de Denis GIRARD et d'Elziasse CHAUDERONNE, de Bonnieux
Michelle ANESINE
fille de + Michel ANESIN et de Batrine TOUPPINE, de Lourmarin

f° 583v° à 585 :

*Déclaration pour Hugues Serre, mesnager, de
Roussillon.*

- 1^{er} décembre 1623, avant midi
- Jean ROMÉGAT, de Lourmarin
pour la descharge de sa conscience

a déclaré à :

- Hugues SERRE, ménager, de Roussillon
- *que bien que par quitance receue par M^e Empereur, notaire royal du lieu de St-Savornin,
en l'an et jour y conteneu, ledit Serre ayt conceddé quitance aux Consulz et communauté
dudict Rossillon de la somme de 36 livres plus ou moingz, pour les despens contumaciant
que ladite communauté avoit esté condempner envers ledit Serre par arrest de Nossei-
gneurs de la Cour de Parlement en l'Edict à Grenoble, aussy en l'an et jour y contenus,*

et despens exécutifs ; toutesfois, la vérité est telle que lesdictz deniers feurent à mesme instance expédiés par ledit Serre audit Romégat. Lequel estoit présent et adcistant à la passation de ladite quittance. Ayant, ledit Romégat, retiré lesdits deniers pour se rembourser des frais, poursuites et despens qu'il avoit fait pour obtenir ledit arrest, et pour fère taxation desdits despens et poursuite pour avoir payement d'iceux suivant la convention passée entre ledit Serre et autres consortz avec ledit Romégat et Daniel Combe, Me chirurgien, et Mathieu Aguiton, dudit Lourmarin, par-devers Me Pierre Anthoine Baile, notaire de Gordes, aussy en l'année et jour y contenus.

Desquelles 36 livres, et généralement de la somme énoncée en ladite quittance, ledit Romégat, comme comptent, en aquitte et quitte ledit Serre.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : André CORNILLON,
André BONIN,
de Lourmarin
- Signé : Jehan Romégat, Cornillon, A.Bonin
- not. : Franc

f° 589v° : Mariage SERRE / LATHOU
03/12/1623

François SERRE, travailleur, de Lourmarin
fils de + Jean SERRE et de + Marie BONINE, de Lourmarin
Jeanne LATHOU
fille de Pierre LATHOU et de Marie GINOUSE, de Lourmarin

f° 595 : Apprentissage
Reymond VERDOT, Me cordonnier, de Lourmarin
Jean VAL, fils de + Jacques, de Lacoste

f° 616v° : Testament : Claude SERRE
RPR

28/12/1623
femme en 2nd lit d'Anthoine de SAINT-MARC, de Lourmarin
fille de + Barthelémy SERRE et de Huguette ... ⁷, de St-Ternis ⁸
son fils : Pol de SAINT-MARC
ses filles :

Catherine de SAINT-MARC, femme de Jaques PARIS, de Lourmarin
Marie de SAINT-MARC, femme de Pierre CHAUVIN, de Lourmarin
sa tante : + Catherine SERRE, femme d'Anthoine TRIGAUD, de Murs
femme en 1er lit de + Thoussain CUSSOT
ses fils :
Jacques CUSSOT, habitant à Gignac
Jean CUSSOT, habitant à Lourmarin
David CUSSOT, habitant à Lourmarin

f° 622v° : Testament Jaques REY
RPR

29/12/1623
ménager, de Lourmarin

⁷ . En blanc.

⁸ . Non situé.

fils de + Jaulmet REY et de + Claude PÉRINE, de Lourmarin
sa femme : Anne HUGON
ses fils : Jaulmet, Jean, Pierre, Jaques REYS (+ un posthume)

f° 631 : Mariage VIEN / PALENQUE

31/12/1623

Jean VIEN

fils de Pierre VIEN et de Magdellène DAUPHINE, de Murs

Susane PALENQUE

filie de Daniel PALENC et de Marie BERNARD, de Mérindol

f° 636v° : Mariage JUSIAN / MARTINE

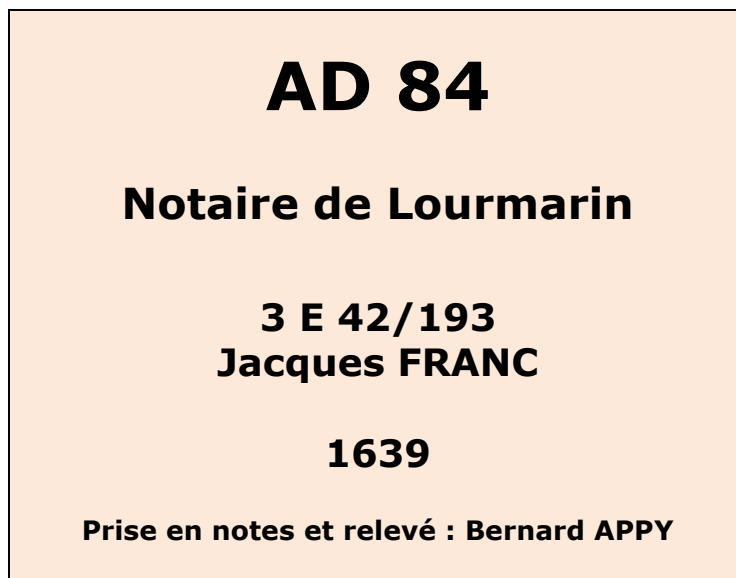
31/12/1623

Jean Baptiste JUSIAN, travailleur

fils d'Anthoine JUSIAN et de Louyse VIENNE, de St-Saturnin

Anne MARTINE

filie de + Peiron VIEN et de Marie SAQUETTE, de Mérindol



1639

f° 9 : Testament Pierre VERDOT
RPR

04/01/1639

fils de Reymond VERDOT, cordonnier, de Lourmarin, et de + Isabeau REYNE
ses oncles et tante, enfants de Michel REY :

+ Pierre REY,

+ Jacques REY,

Isabeau REYNE, femme de Gabriel ARNOUX, de Lourmarin.

ses sœurs, filles de Reymond VERDOT et de Susanne LATHOU, sa femme en 2nd lit :

Marie VERDOT,

Françoise VERDOT,

Anne VERDOT,

Magdeleine VERDOT,

Ysabeau VERDOT.

f° 20 : Testament Jaques MONESTIER
RPR

10/01/1639

de Lourmarin

fils de + Pierre MONESTIER et de + Claire PÉRONNE, de Lourmarin

ses frères de la même mère :

Maurice MONESTIER, Me charpentier, de Lourmarin

Jean MONESTIER, de Lourmarin

André MONESTIER, de Lourmarin

son demi-frère (mère : + Jeanne BONINE, femme en 2nd lit) :

Honoré MONESTIER

f° 53 : Émancipation François et Phélip HUGONS
fils d'André HUGON, de Lauris

f° 59 : Procuration Marie BERTINE
28/01/1639
veuve de + Reymond NOUET, de Lourmarin
CM entre Margueritte NOUETTE, sa petite-fille (fille de Louis NOUET et de Catherine REYNE)
& Noël AUSSELLE, de Rognes
Elle constitue son procureur Imbert AUDIFFREN, son beau-fils, Me maçon, habitant à Lourmarin

f° 65 : Apprentissage
Jean RICHARD, Me maréchal, de Lourmarin
Pierre REY, fils de + Jacques REY, de Lourmarin

f° 137 : Mariage CAVALLIER / BERTHOLLINE
21/02/1639
Simon CAVALLIER
fils de Mathieu CAVALLIER et de françoise BERTINE, de Lourmarin
Marie BERTHOLLINE
fille de + André BERTHOLLIN et de Louyse REYNE, de Lourmarin

f° 165 : Testament Samuel MARTEAU
RPR
menuisier, de Lourmarin
fils de + André MARTEAU et de + Isabeau BONINE, de Lourmarin
sa femme : Marie ANASTAISE (enceinte)
sa fille : Isabeau MARTELLE

f° 172v° à 173v° :

Cession pour M^e ... ⁹ Cuchet, procureur ès Parlement à Grenoble en Dauphiné.

- 10 juillet 1639, avant midi
- Isabeau CAVALLIER, femme séparée de biens de Jean ROMEGAT, de Lourmarin
cède à :
- M^e ... ¹⁰ CUCHET, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné, absent
- la somme de 17 escus (soit 51 livres)
- à prendre, quand bon lui semblera, à M. Anthoine GAUTHIER, notaire royal, de Cadenet, en déduction d'une somme plus importante qu'il lui doit, suite à une condamnation par arrêt de Nosseigneurs de la Cour de la Chambre de l'Édit de Grenoble, aux an et jour y contenus.
- Ladite CAVALLIER doit cette somme audit Me CUCHET par acte reçu par Me ... ¹¹, notaire à Grenoble, en sa date
- Fait à Lourmarin, dans la maison de ladite CAVALLIER

⁹ . Laissé en blanc.

¹⁰ . Laissé en blanc.

¹¹ . Laissé en blanc.

- Présents : M^e Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues ¹²
Jean ESTIENNE, sergent royal, de Lourmarin
- Signé : Guichard, pst ; J.Estieny
- Not. : Franc

f° 177v° : Inventaire des biens de + Samuel MARTEAU ¹³

f° 183v° à 184v° :

Procuration pour Honoré Sabatier, bourgeois, d'Eyguières.

- 14 mars 1639, avant midi
- Honoré SABATIER, bourgeois, d'Eyguières
constitue son procureur :
- Me Pierre GARNIER, praticien et greffier, d'Eyguières, absent
- *Pour au nom dudit constituant et des hoirs de feu Guillaumette Borine et hoirs de feu Estienne Cornillon, tous ses nepveux, pour lesquelz il se fait fort de recouvrer de Me ... ¹⁴ Cuchet, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné séant à la ville de Grenoble, proprièttère de l'estat et papiers de feu Me Moyse Vulson, procureur audit Parlement (...), le sac et pièces qu'il a desdits Sabatier, Borine et Cornillons, du procès que cy-devant ilz avoient par-devant ladite Cour, en la Chambre de l'Eedict, appellantz de santance rendue par le Sr lieutenant général au siège du sénéchal d'Aix contre Dlle Magdellène Sabatier, vefve, de ce lieu de Lurmarin, inthimée audit appel, et généralement tous les papiers que se treuveront leur appartenir, et à feu Pierre Sabatier, mary de ladite Borine, desquelz ledit feu Me Vulson ou son successeur audict estat de procureur se treuveront saisis.*
- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues,
Pierre CRESPIN, de Lourmarin
- Signé : H.Sabatier ; Guichard, pst ; P.Crespin
- Not. : Franc

f° 195 à 196 :

Procuration pour Isabeau Reyne, de Lurmarin.

- 22 mars 1639, après midi
- Isabeau REYNE, fille de Jean, dit "Reynaud", de Lourmarin
constitue son procureur :
- M^e Jaques ROLAND, "le Cadet", procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné à Grenoble, absent
- *Pour se présenter par-devant ladite Cour, en la Chambre de l'Édict séante à ladite ville, à l'assignation à elle donnée à la requeste de André Vian, dudit Lurmarin, en force de lettres royaux d'appel par luy obtenues à la Chencellerie de ce pays le 12/03/1639 et exploictz en suite d'icelles faictz le 14/03/1639 par Estienne, sergent royal, (...) y fère, par ledit M^e Rolland procureur, les poursuittes demandées et deffances requises et nécessaires.*
- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : André VAL, M^e tailleur d'habits,
Jean BARTHELLEMY, de Claude,
de Lourmarin

¹² . Meyrargues : Bouches-du-Rhône, ar. Aix, c. Peyrolles.

¹³ . Relevé fait par Françoise APPY TROTOBAS.

¹⁴ . Laissé en blanc.

- Signé : J.Barthellemy
- Not. : Franc

f° 238v° : Testament André SEGUIN
RPR

10/04/1639
ménager, de Lourmarin
fils de + Pierre SEGUIN et de + Louyse BOY, de Lourmarin
sa femme : Magdellène GOULLINE
sa fille : Louyse SEGUIN, femme de Jaques PARIS, ménager, de Lourmarin
son fils : Pierre SEGUIN

f° 339 : Codicille Barthélemy BARTHELLEMY

10/06/1639
Testament précédent chez Me FRANC, notaire de Lourmarin, le 08/07/1637
sa femme : Catherine LATHOU

f° 353v° : Testament Isabeau SERRE
RPR

15/06/1639
femme d'André BONIN, à + Pierre, de Lourmarin
fille de + Jean SERRE et de + Marie BONINE
ses frères : François et Pierre SERRES
ses frères utérins :
Daniel REY, à + Jean
+ Jaques REY, père de Daniel REY

f° 369 :

Comparant avec rapport de visitte pour M^{gr} le Duc d'Esdiguières ; et Isaac et Jean Meilles, frères, Simon Bertin, Imbert Audiffren et Estienne Gilly
05/07/1639
Travaux à faire au château et aux bâtiments seigneuriaux.

f° 395v° : Association SAMBUC / ANESIN
Me Thomas SAMBUC, marchand, de Lourmarin
Jean ANESIN, à + Delphin, ménager, de Lourmarin

f° 397 à 398 :

*Procuration pour Claude Tempier, bourgeois,
de Lauris.*

- 28 juillet 1639, avant midi
- Claude TEMPIER, bourgeois, de Ménerbes, habitant à Lauris
constitue son procureur :
- Me ... ¹⁵, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné, absent
- Pour se présenter par-devers Nosseigneurs dudict Parlement, en la Chambre de l'Édict, à l'assignation que luy a esté donnée, à la requeste de Jaques Savornin, escuyer, dudit

¹⁵ . En blanc.

Lauris, par exploict du 8^e jour du présent mois ¹⁶, à ce fait et quy en deppendra, y faire, par ledict M^e ... ¹⁷, les poursuittes requises et nécessaires.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Pierre PERROTET, bourgeois, de Lourmarin
Jullien TEMPIER, bourgeois, de Lauris
- Signé : Tempier ; Perrotet ; J.Tempier
- Not. : Franc

f° 398 : Testament Barthellemy BARTHELLEMY
RPR

31/07/1639
ménager, de Lourmarin
fils de + Jaques BARTHELLEMY et de + Ysabeau GINOUX, de Lourmarin
sa femme : Catherine LATHOU
son fils : Pierre BARTHELLEMY

f° 404v° : Procuration Marie BERTINE
02/08/1639

veuve de + Reymond NOUET, de Lourmarin
sa petite-fille : Marguerite NOUETTE, fille de Louys NOUET, tisseur à toile, habitant à Rognes

f° 412 à 413 :

Deppost pour André Vian, de Lurmarin.

- 4 août 1639, après midi
 - André VIAN, de Lourmarin
- Lequel, de son gré, sur ce qu'il a peu mettre que au procès qu'il a contre Jean et Isabeau Reys, dudit lieu, la Cour de Parlement en Daulphiné, en la Chambre de l'Édict, auroit rendu arrest pourtant que les parties poursuivront l'appellation rellevée par-devant ladite Chambre et requeste de cassation d'information par-devant le Sr Lieutenant de la Comté de Sault, avec despens modérés à 30 livres, ausquelles ledit Vian est condempné.*

a déposé :

- 30 livres entre les mains de moi dit, notaire
pour satisfère auquel arrest, et pour être expédiées à Jean et Ysabeau REY.
- Fait à Lourmarin, en la maison de Jaques VIAN, père dudit André
- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues
Pierre BERTHOLIN, de Pierre, cardeur à laine, de Lourmarin
- Signé : André Vian ; Guichard, pst ; P.Berthollin
- Not. : Franc

f° 413 à 414 :

Procuracion pour André Vian, de Lurmarin.

- 4 août 1639, après midi
 - André VIAN, de Lourmarin
- constitue son procureur :
- Claude GRANGE, de Pertuis, messenger ordinaire, absent

¹⁶ . 8 juillet 1639.

¹⁷ . En blanc.

- Pour recouvrer de M^e ...¹⁸ *Cuchet, procureur en Parlement de Grenoble, son procès qu'il avoit par-devant ladite Cour en la Chambre de l'Édict, contre Jean et Ysabeau Reys, dudit Lurmarin.*

- Fait à Lourmarin, dans la maison de Jaques VIAN, son père
- Présents : M^e Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues
Pierre BERTHOLIN, cardeur à laine, de Lourmarin
- Signé : André Vian ; P.Berthollin ; Guichard, pst
- Not. : Franc

f° 441 : Apprentissage
Phelip GRANGE, M^e tailleur d'habits, de Cadenet
Daniel ROUET, fils de François, de Lourmarin

f° 453v° : Testament Susanne PACCOTTE
RPR

06/09/1639

veuve de + Pierre PASSET, de Lourmarin

filles de + Estienne PACCOT et de + Jaulmette LATHOU, de Lourmarin

ses filles :

Jeanne PASSETTE, femme d'Anthoine AILLAUD, revendeur, d'Aix

Marie PASSETTE, femme de Jean CASTRE, de Ginasservis¹⁹

son neveu : Jean PACCOT, marié à Anne CARTOYRE, de Lourmarin

ses fils : Abrahan et Jean PASSETZ

f° 494v° à 496 :

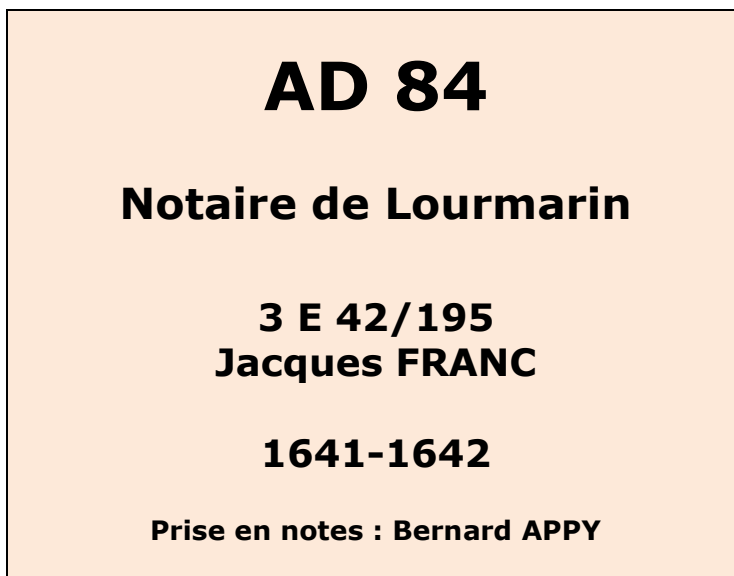
*Procuration pour Honnoré, Maurice, Jaques,
Jean et André Monestiers, frères, de Lurmarin.*²⁰

[À suivre...]

¹⁸ . En blanc.

¹⁹ . Ginasservis : Var, ar. Draguignan, c. Rians.

²⁰ . Acte à prendre en notes.



1641

f° 362 à 364v° :

Acept de vergier pour M. Pierre Maurice, ministre, de Lourmarin.

- 29 novembre 1641, après midi

-

Brémond MAT, bourgeois, de Lourmarin ;

Me Anthoine SAMBUC, notaire, comme mari de Dlle Marie MATTE, de Lourmarin ;

Brémond et Marie MAT étant les héritiers de + Capitaine Daniel COMBE et de + Dlle Marie MATTE, en leur vivant mariés, de Lourmarin

vendent à :

- M. Pierre MAURICE, ministre de la Parole de Dieu à Lourmarin

- un verger, d'environ 2 éminées, situé sur le terroir de Lourmarin, quartier de L'Estagnol, confrontant :

* pré d'André SEGUIN,

* verger de + Louyse BONNOUSE, femme de Jean BONIN,

* vergers dotaux de Sr Salomon LOMBARD et de Jaques ESTIENNE,

* verger de moi, notaire,

* verger de Me Jean PELANCHON.

- Prix : 16 écus, soient 48 livres.

- Payé au comptant.

- Fait à Lourmarin, en l'étude.

- Présents : Me Pierre AGUITTON, de Lourmarin,
Jaques SALENQ, de Mérindol

- Signé : Brémond Mat ; Sambuc ; Maurice ; Aguitton,

- Not. : Franc

1642

f° 136 et 136v° :

Obligation pour M. Maurice, ministre, contre Jaques Barthelemy, de feu Guigues.

- 31 août 1642, à midi
- Jaques BARTHELEMY, à + Guigues, Me cardeur à laine, de Lourmarin
doit à :
- M. Pierre MAURICE, ministre, de Lourmarin
- la somme de 48 écus (soient 144 livres), qu'il reçoit présentement
- Pour reste et entier paiement de la dot de sa fille, Susane BARTHELLEMYE, femme d'Abraham PALENQ, de Mérindol [acte reçu par Me Jean BOER, notaire de Mérindol].
- Payable : dans un an, le 31 mars 1643.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Jean et François BARTHELLEMYS, frères, fils dudit Jaques,
Simon BERTIN, charpentier,
de Lourmarin
- Signé : Maurice ; Jehan Bartélémy ; François Barthélémy
- Not. : Franc

f° 349 et 349v° :

Oblige pour Sr Pierre Maurice, pasteur de Lourmarin.

- 6 octobre 1642
- Jean AGUITTON, à + Mathieu, travailleur, de Lourmarin
doit à :
- Sr Pierre MAURICE, ministre, de Lourmarin
- la somme de 16 écus (soient 48 livres), qu'il reçoit présentement
- Payable : dans un an, le 6 octobre 1643.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Thomas SAMBUC,
Pierre CRESPIEN,
marchands, de Lourmarin
- Signé : Jean Aguitton
- Not. : Franc

Quittance : le 21 décembre 1654.

Fait à Lourmarin, en l'étude.

Présents : André TERRIS, Me maréchal, de Lauris,
Nicolas FAUCHERIE, Me tourneur, de Lourmarin

Signé : Maurice, past. ; André Terris

Not. : Franc

f° 384v° et 385 :

Oblige pour M. Pierre Maurice, ministre ; contre André Chauvin.

- 23 octobre 1642
- André CHAUVIN, fils de Pierre, travailleur, de Lourmarin
doit à :
- M. Pierre MOURIZE, ministre, de Lourmarin, absent
- la somme de 2 écus (soient 6 livres), payés par le notaire des deniers de Pierre MAURICE
- Payable : dans un mois, le 23 novembre 1642.

- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Me François ALLAMAND, huissier,
Estienne PACOT,
de Lourmarin
- Signé : F.Allamand, pst
- Not. : Franc

Quittance : le 12 mai 1644.

Fait à Lourmarin, en l'étude.

Présents : Jaques ARNOUX, à + Gabriel,
Jean BARTHELLEMY, de Claude, de Lourmarin.

Signé : Maurice ; J.Barthelémy ; Jaques Arnoux

Not. : Franc

f° 423 à 426v° :

Testement de Magdellène Appy, vefve, de La Coste.

- 17 novembre 1642, après midi
- *honneste femme* Magdellène APPY, veuve de + Pierre PERROTET, de Lacoste, résidant à Lourmarin ;
- fille de + Louys APPY et de + Magdellène MALLANNE
- ⇒ *Estant (...) en son bon sens, voeue, mémoire et entendement, debtenue toutesfois de malladie et infirmité corporelle, et chargée du fardeau de vieillesse, fait son testament.*

Clause spirituelle :

⇒ *Premièrement, comme personne chrestienne, prefférant l'âme au corps comme chose plus digne, a bien humblement recommandé icelle à Dieu le Père tout puissant, son créateur, le suppliant bien humblement que, quand l'âme sera sepparée de son corps, la vouloir colloquer à la gloire selleste de Paradis, n'ayant esgard à ses fautes et péchés, ains couvrir iceux du manteau de miséricorde de nostre seigneur Jésus-Christ, pour le mérite d'icelluy.*

⇒ *Et quand à son corps, veult estre ensepvely en la manière et façon de ceux de la Religion, de laquelle il fait profession.*

Héritiers particuliers :

* Les Pauvres de Lacoste, *pour l'honneur de Dieu* : 4 émines de blé conségail.

Payables dans l'année suivant son décès.

* Marie PERROTETTE, sa fille et de + Pierre PERROTET, femme de Pierre ROBERT, de Gordes : les droits de légitime qui lui sont dus.

Payables par ses héritiers.

* Jeanne PERROTETTE, son autre fille et de + Pierre PERROTET, femme de Pierre BARTHELLEMY, cardeur à laine, de Lourmarin : les droits de légitime qui lui sont dus.

Et outre ce, en récompence de tous les services, caresses et amitié qu'elle luy a randus et rend, la testatrice lui lègue 10 écus et le peu de meubles et habit qu'elle a portés dans la maison dudit Barthelémy.

Payables par ses héritiers.

* Louise PERROTETTE, sa petite-fille, et fille de Jean PERROTET, son fils, *en récompence aussy de tant d'agréables services, amitié et caresses qu'elle luy a rendus* : 30 livres.

Payables dans l'année de son décès.

Héritiers universels :

* Jehan et Daniel PERROTETS, ses fils et de + Pierre PERROTET.

- Fait à Lourmarin, dans la maison de Pierre BARTHELLEMY.

- Présents : M^e Pierre GOULLIN, à + André,
Daniel BONIN,

Pierre BARRAU,
Pierre PERIN, à + Guillen,
Pierre RICHARD, cardeur à laine,
Pierre GOULLIN, cordonnier,
Jean TASSEAU, cardeur à laine,
de Lourmarin

- Signé : P.Goullin ; D.Bonin ; P.Barraud ; P.Richard ; P.Goullin ; Jean Tasseau ; Seguin
- Not. : Franc